

2008/680 - MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS RFID ET ELECTROMAGNETIQUES 3M DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE LYON □□ (DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 23 juin 2008, vous avez approuvé le projet relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de systèmes de sécurisation et d'identification nécessaires aux services de la Ville de Lyon et notamment de la Bibliothèque Municipale.

Une partie de ces prestations concerne la maintenance des équipements RFID et électromagnétiques installés dans le cadre du marché lancé en 2005 et toujours en exploitation. Or, la Société 3M, titulaire de ce marché qui s'achève le 20 octobre 2008, est propriétaire exclusif en termes de fabrication, d'utilisation, de droits patrimoniaux du produit et de son intégration en un ensemble cohérent « matériels et logiciels ».

En raison de cette spécificité, une procédure négociée sans mise en concurrence a été lancée sur la base de l'article 35.II.8 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 4 septembre 2008 a statué ainsi :

L'opération « Maintenance des équipements RFID et Electromagnétiques 3M des bibliothèques municipales de Lyon » a été attribuée à :

Titulaire du marché : Société 3M, dans le cadre d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée ferme de 4 ans et un montant global compris entre un minimum de 40 000 € HT et un maximum de 160 000 € HT ».

Vu la délibération n° 2008-324 du 23 juin 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 septembre 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché à bons de commande relatif à l'opération « Maintenance des équipements RFID et Electromagnétiques 3M des bibliothèques municipales de Lyon », attribué à la société 3 M, dans le cadre d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée ferme de 4 ans et un montant global compris entre un minimum de 40 000 € HT et un maximum de 160 000 € HT.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs à la Maintenance des équipements RFID et Electromagnétiques 3M des bibliothèques municipales de Lyon, dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération aux budgets 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, à l'article 6156.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM